Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260605-DELCM05062026H-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 5 juin 2026

Date de convocation :
01/06/2026

Date d'affichage :
01/06/2026

En exercice : 19
Présents : 19
Absents : 00
Votants : 19

Pouvoirs : 00

L'an deux mil vingt-six
Le cinq juin à vingt et une heures zéro minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de
Jean-François PEROCHEAU, Maire

Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire

Mmes, MM CLERC Cécilia, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne, MONNERON Yann, ROBIN Myriam, BIRON Olivier, FOLLIOT Florine, GUYOT Jean-René, FERRÉ Clémentine, MALRIEU Jérôme, LE GOYET Géraldine, NÉAU Pierre, BARRETEAU Gladys, PROUTEAU Romain, BUTTNER Jason, CHOISNET Frédérique, DEGRELLE Guillaume, BOISRAMÉ Magalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : ---
Absent : -----

MME Frédérique CHOISNET a été élue secrétaire de séance.

DENOMINATION D'UN LIEU DIT LE LONG DE LA RD 760 « DOMAINE DE LA ROCHETTE » A LA DEMANDE DE L'EXPLOITANT MARAICHER EN PLACE

Monsieur le Maire expose,

Le propriétaire actuel de la ferme maraichère, M Bruno CHARBONNEAU, souhaite nommer son exploitation « Domaine de la Rochette » pour faciliter l'identification de sa propriété. Afin de répondre favorablement à cette demande, cette dénomination doit être intégrée à notre cadastre et notre Base Adresse locale (BAL85).

La délibération permettra également de rattacher toutes les parcelles de M CHARBONNEAU à cette dénomination. Actuellement, la propriété du maraicher comporte 3 dénominations différentes selon la localisation des parcelles :

- Parcelles C 367, 368 et 369 sont désignées par « lieudit l'Enclose »
- Parcelles C 372 à 377 sont désignées par « lieudit Le champ de l'ouche rouge »
- Parcelles C 378 et C 381 sont désignées par « lieudit Logis de la Rochette »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de nommer la propriété composé des parcelles C 367, 368, 369, 372 à 378 et C 381 « Domaine de la Rochette »
- **DIT** que cette dénomination sera utilisée dans la BAL 85
- **TRANSMETTRA** la présente au services du Cadastre

Mise en ligne le : 27/10/2026 14:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84472

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260605-DELCM05062026H-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François PEROCHEAU

Le Secrétaire de séance,
Frédérique CHOISNET

Mise en ligne le : 27/10/2026 14:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84472